

MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 12 DÉCEMBRE 2025

**APPORTÉE À LA VERSION MODIFIÉE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉE
DU 27 AOÛT 2025, MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 3 OCTOBRE 2025
ET LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 22 OCTOBRE 2025, MODIFIANT LE PROSPECTUS
SIMPLIFIÉ DATÉ DU 16 MAI 2025, MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE
DU 18 JUIN 2025 ET LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 27 JUIN 2025**

(le « prospectus simplifié »)

visant le fonds suivant :

**FONDS D'ACTIONS ARGENTIFÈRES NINEPOINT
(*titres de série A, de série F, de série I et de série D*)**

(le « Fonds »)

À moins qu'ils ne soient par ailleurs expressément définis, les termes importants utilisés dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

1. Introduction

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié pour indiquer que le 15 décembre 2025, ou vers cette date, Sprott Asset Management LP n'agira plus à titre de sous-conseiller du Fonds. À la suite de ce changement, Ninepoint Partners LP, le gestionnaire de portefeuille actuel du Fonds, deviendra l'unique conseiller en placement du Fonds.

2. Changement de sous-conseiller

- a) La phrase suivante est ajoutée à titre de dernière phrase du deuxième paragraphe de la rubrique « Sous-conseillers », à la page 6 du prospectus simplifié :

« Avec prise d'effet le 15 décembre 2025, ou vers cette date, Sprott Asset Management LP n'agira plus à titre de sous-conseiller du Fonds d'actions argentifères Ninepoint. À la suite de ce changement, Ninepoint Partners LP, le gestionnaire de portefeuille actuel du Fonds, deviendra l'unique conseiller en placement du Fonds. »

- b) La mention de « Sprott Asset Management LP » figurant à la rubrique « Détail du Fonds », à la page 132 du prospectus simplifié, est remplacée par ce qui suit :

« Sprott Asset Management LP*

* Avec prise d'effet le 15 décembre 2025, ou vers cette date, Sprott Asset Management LP n'agira plus à titre de sous-conseiller du Fonds. À la suite de ce changement, Ninepoint Partners LP, le gestionnaire de portefeuille actuel du Fonds, deviendra l'unique conseiller en placement du Fonds. »

3. Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit : de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou, dans certains cas, de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE, DU FIDUCIAIRE ET DU PROMOTEUR

FONDS D'ACTIONS ARGENTIFIÈRES NINEPOINT

(le « Fonds »)

La présente modification n° 3 datée du 12 décembre 2025, et la version modifiée du prospectus simplifié datée du 27 août 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 3 octobre 2025 et la modification n° 2 datée du 22 octobre 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 16 mai 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 18 juin 2025 et la modification n° 2 datée du 27 juin 2025, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, vérifique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 12 décembre 2025

**NINEPOINT PARTNERS LP, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON COMMANDITÉ,
NINEPOINT PARTNERS GP INC., EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE
PROMOTEUR DU FONDS**

(signé) « John Wilson »

John Wilson
Cochef de la direction

(signé) « Shirin Kabani »

Shirin Kabani
Chef des finances

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NINEPOINT PARTNERS GP INC.,
LE COMMANDITÉ DE NINEPOINT PARTNERS LP**

(signé) « James Fox »

James Fox
Administrateur

(signé) « Kirstin McTaggart »

Kirstin McTaggart
Administratrice